

Recherche

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS :

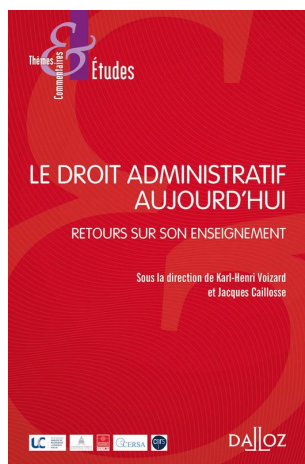
Prenez connaissance des modalités mises en œuvre à l'Université Toulouse Capitole.

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Recherche](#) > [Actualités scientifiques](#) > [Publications](#)

Peut-on parler de l'État dans un cours de droit administratif ? Karl Henri Voizard

6 octobre 2021

In "Le droit administratif aujourd'hui. Retours sur son enseignement." Sous la Direction de Karl-Henri Voizard et Jacques Caillousse. P. 163



Résumé :

Lorsque l'on parcourt les manuels de droit administratif contemporain, tout porte à croire que la mobilisation du concept d'État constitue - du moins dans cette discipline - une démarche pédagogique et scientifique à faible valeur ajoutée. L'objet de cette contribution est de démontrer qu'il est parfaitement possible de faire pivoter autour de l'axe étatique l'ensemble des notions phares d'un cours de droit administratif général de L2. Et que cette approche, en rien exclusive de celles relevant du positivisme technicien, met à la portée des étudiants une grille de lecture relativement stable, un propos général de caractère introductif dans lequel les grands principes de la matière peuvent se réfléchir utilement. Au travers de leurs évolutions, ces derniers nous en apprennent en retour sur les transformations et le niveau de résilience de l'État.

Karl-Henri Voizard



Maître de conférences de droit public
Membre du Groupe de recherche et d'études juridiques d'Albi (GREJA)
Département : Droit, économie, gestion.

En appuyant sur le bouton "j'accepte" vous nous autorisez à déposer des cookies afin de mesurer l'audience de notre site. Ces données sont à notre seul usage et ne sont pas communiquées.

Consultez notre [politique relative aux cookies](#)

J'accepte

Je refuse